



Séparation difficile en Italie

Par **laetou**, le **04/07/2008** à **18:38**

En concubinage en Italie depuis 5ans avec une Italienne, je me demande quels droit j'ai sur la garde de mes 2 enfants reconnus tous les deux et portant mon nom. Ils ont tous les deux la double nationalité. Le père a t-il droit comme en France à garder ses enfants un week-end sur deux et la moitié des vacances. En sachant que je n'ai pas l'intention de quitter l'Italie, que j'ai un emploi stable et que je compte me mettre à la recherche d'un appartement si j'ai un droit de garde pour mes enfants qui me satisfait. Etant donné que je désire me séparer de la mère de mes enfants, mais en aucun cas d'eux!

J'ai vraiment besoin d'aide car je ne connais rien au droit Italien, que je vis une situation compliquée mais que je tiens par dessus tout à ma fille et à mon fils.

Merci d'avance si vous prenez le temps de me répondre et de m'aider dans cette épreuve.